

Anor roule branchée et poursuit sa transition !



Motivée et sensible à la

réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers de plusieurs projets forts et structurants de son projet communal.

Aujourd'hui, c'est l'acquisition de 2 véhicules électriques utilitaires qui vient grossir la colonne des projets concrets réalisés !

Vous allez vraisemblablement les croiser à Anor, car ils sont reconnaissables grâce aux logos sur leurs carrosseries et au slogan « **Avec Anor, je roule branché !** », mais vous ne pourrez pas les entendre car **ils ne font pas de bruit !**



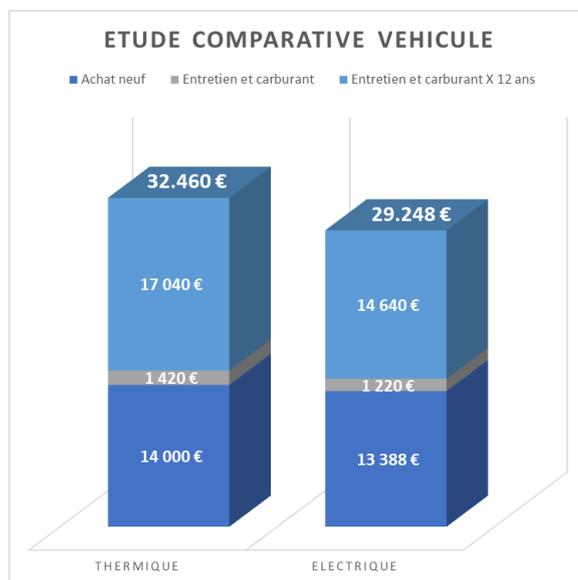
Ce n'est pas une devinette, mais la réalité pour les services municipaux qui viennent d'être équipés de **2 véhicules utilitaires électriques flambants neufs !**

En effet, depuis le mercredi 27 septembre 2017, la **flotte des véhicules municipaux répond aux enjeux de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte** qui demande aux collectivités d'intégrer dans leur flotte automobile des **véhicules propres** (*notion de "véhicules à faibles émissions selon les derniers décrets*).

C'est notamment l'article 37 de cette loi qui promeut **le développement des transports propres par l'exemplarité et l'obligation** faite à certains acteurs (*Etat, établissements publics, collectivités, entreprises nationales*) **d'assurer le renouvellement de leurs flottes par des véhicules à faibles émissions**. La loi l'impose notamment à l'Etat et aux entreprises nationales (50% minimum) et aux **collectivités territoriales (20% minimum)** lors de leur renouvellement. **Pour Anor, ce ratio est de 40 %**. **Même si la commune n'était pas obligée** de respecter cette obligation, puisqu'elle ne dispose pas d'une flotte de plus de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes, **elle a souhaité faire preuve d'exemplarité** et de profiter de ces renouvellements de véhicules pour inscrire sa volonté concrète de réduire son empreinte écologique.

Il est vrai que les arguments ne manquent pas en faveur du véhicule électrique et **les élus de la commune ont approuvé à l'unanimité le choix proposé par M. le Maire** lors de l'établissement du budget de l'exercice 2017. Il permet à la commune, d'une part **de confirmer ses choix écologiques** et d'autre part de profiter également de **conditions économiques très favorables**.

L'histogramme ci-après, extrait d'une étude comparative réalisé en interne, permet de visualiser l'intérêt économique ayant permis de **faire le choix du véhicule électrique notamment au regard du nombre de déplacements intramuros**. L'écart en faveur du véhicule électrique est de 3.212 € après 13 années de fonctionnement et en y ajoutant l'acquisition du véhicule neuf.



Nous aurions également pu ajouter le temps et les 2 déplacements mensuels par véhicule Anor-Fourmies aller-retour (280 Kms par an), pour permettre de faire le plein de carburants. Désormais, il suffira de recharger les véhicules la nuit sur leurs lieux de garage.

Néanmoins, si l'étude comparative économique est favorable à l'électrique, cela est dû au renforcement de généreuses aides à l'achat et notamment d'un bonus écologique de 6.000 € et un super bonus de 4.000 € supplémentaires destinés à mettre à la casse les 2 vieux Kangoo " diesel " de la commune datant de 2002 et 2004. Par ailleurs, la remise commerciale accordée à la commune par le garage Renault COHIDON de Fourmies a également contribué au choix de la commune.

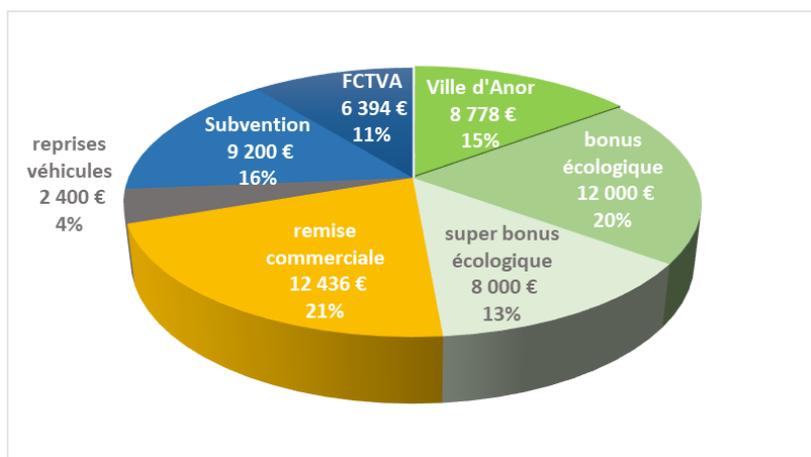
Le choix du " produire et consommer local " fait par Anor est également au cœur de la décision des élus. En effet, le Kangoo ZE est produit sur les chaînes de MCA à Maubeuge et son entretien pourra également être réalisé à Fourmies à moins de 6 kms d'Anor. Par ailleurs et dans quelques mois, lorsque la commune aura réalisé sa centrale photovoltaïque en autoconsommation, en partenariat avec l'association SOLIS métropole et que les 2 Kangoo électriques y seront rechargés, l'objectif de produire et consommer local pourra alors être concret avec une électricité 100 % renouvelable.

Au-delà de l'aspect purement économique, les arguments écologiques qui plaident pour le choix des 2 véhicules utilitaires électriques achetés par la commune sont nombreux : zéro particule au roulage, zéro bruit, zéro temps de trajet pour faire le plein, zéro gaz d'échappement, zéro vidange, zéro changement de courroies, etc...

Néanmoins, le tableau idyllique doit également être modéré au regard de la fabrication de la voiture électrique qui génère des pollutions et nécessite aussi des métaux lourds.



Le premier véhicule électrique, acquis par la commune, viendra remplacer le véhicule vieillissant du responsable des services techniques municipaux et le second est destiné à développer les services à la population en milieu rural autour de la culture, de la lecture publique, de l'animation jeunesse et des services destinés aux plus âgés.



C'est à ce titre que le second véhicule électrique bénéficiera d'une participation de 9.200 € des fonds FEADER dans le cadre du programme européen LEADER porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois au travers du programme LEADER

Avesnois 2014-2020. Au final, la commune a déboursé la somme de 8.778 € pour 2 véhicules neufs électriques.

A l'heure de la raréfaction des financements publics, la Ville d'Anor fait, une nouvelle fois, preuve d'innovation dans l'optimisation de ses recettes.

Cumulé aux nombreux avantages décrits précédemment, l'acquisition de ces 2 nouveaux véhicules électriques est une excellente initiative à tout point de vue !

Action à suivre prochainement : Une expérimentation d'éco-conduite et de la compensation carbone grâce à une application Web sera bientôt proposée aux Anoriens volontaires par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois !

Contacts : Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Aurélien CYR et Melvin DELJEHIER. Garage RENAULT COHIDON : Jean-Charles COHIDON et Maïté PIREZ – Ville d'Anor : Samuel PECQUERIE – DGS de la Ville d'Anor – 06.73.84.21.84

